

EVALUATION DES FACULTES RESUME DU PROCESSUS

CONTEXTE

Entre 2005 et 2015, les sept facultés de l'UNIL ont procédé chacune à deux évaluations selon le processus Qualité de l'UNIL alors en vigueur. Depuis, ce processus a été révisé en tenant compte de l'expérience tirée des précédents cycles d'évaluation réalisés, et des nouveaux standards Qualité inscrits dans la Loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LEHE) entrée en vigueur en 2015.

La périodicité de l'évaluation des facultés, initialement prévue à quatre ans, puis à six ans, a été redéfinie à 7 ans pour maintenir sa force à l'exercice tout en l'allégeant, ainsi que pour s'aligner avec la périodicité des accréditations institutionnelles

OBJECTIFS

L'évaluation sert de base à la faculté pour élaborer une stratégie facultaire dans laquelle elle clarifie ses objectifs et propose des actions coordonnées pour les atteindre. Cette stratégie définit l'orientation générale du développement de la faculté et constitue le cadre de référence pour la collaboration entre la faculté et la Direction.

L'analyse porte sur la mission, le fonctionnement, les activités et les réalisations de la faculté, en impliquant les parties prenantes.

VALEURS

L'ambition de l'UNIL n'est pas simplement de mettre en place une méthodologie et une démarche d'assurance Qualité, mais de développer une Culture Qualité au sein de l'Institution.

Il s'agit de faire adhérer les membres de la communauté universitaire à l'idée qu'il est important de développer et d'améliorer les structures et les activités de l'Institution dans le respect des valeurs suivantes :

Valeurs relatives au fondement de l'évaluation :

- recherche de l'adéquation entre les choix et les objectifs (et non de la conformité à la norme);
- place centrale de la réflexivité.

Valeurs relatives aux personnes impliquées :

- implication et responsabilisation des personnes concernées ;
- implication d'expert·e·s externes.

Valeurs relatives aux processus :

- respect des règles déontologiques ;
- prise en compte des particularités ;
- pertinence des informations demandées ;
- recherche d'un équilibre entre transparence et confidentialité.

Vous trouverez la description détaillée de ces valeurs dans le Concept Qualité de l'UNIL.

Chaque processus d'évaluation mis en place par l'UNIL repose sur ces valeurs qui se concrétisent également dans le cadre de l'évaluation des facultés.

MODALITES DE LA DEMARCHE

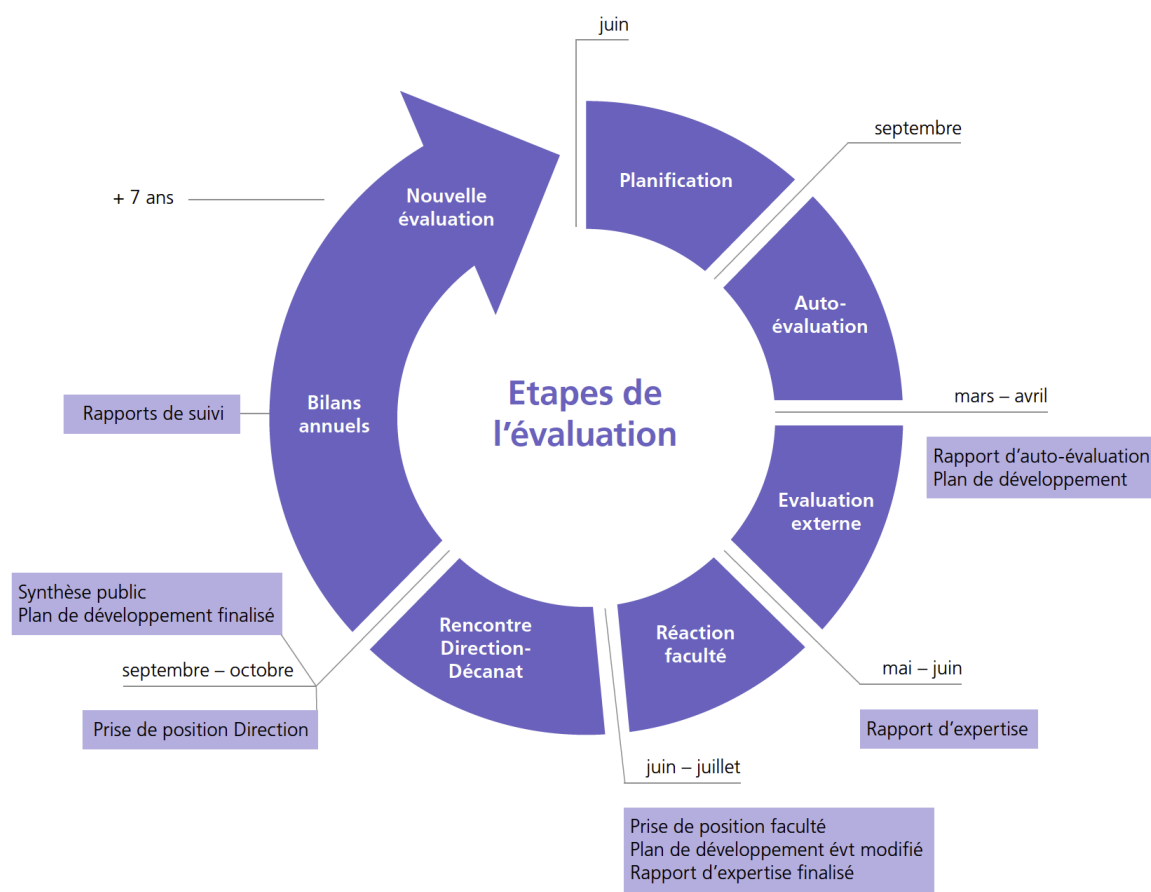
Responsabilités

La Doyenne ou le Doyen est responsable de l'ensemble du processus. Elle ou il peut désigner une personne qui assume le pilotage de l'évaluation (p. ex. une Vice-doyenne ou un Vice-doyen).

Personnes et structures impliquées

Afin que différents points de vue puissent être pris en compte durant le processus d'évaluation, une commission représentative de l'ensemble des membres de la faculté prend un rôle d'organe consultatif. Il peut s'agir d'une commission facultaire existante ou *ad hoc*. Comme il est de mise à l'UNIL, cette commission comprend des membres des quatre corps universitaires (corps étudiantin, professoral, intermédiaire, ainsi que les membres du personnel administratif et technique (PAT)).

Les différentes phases de l'évaluation

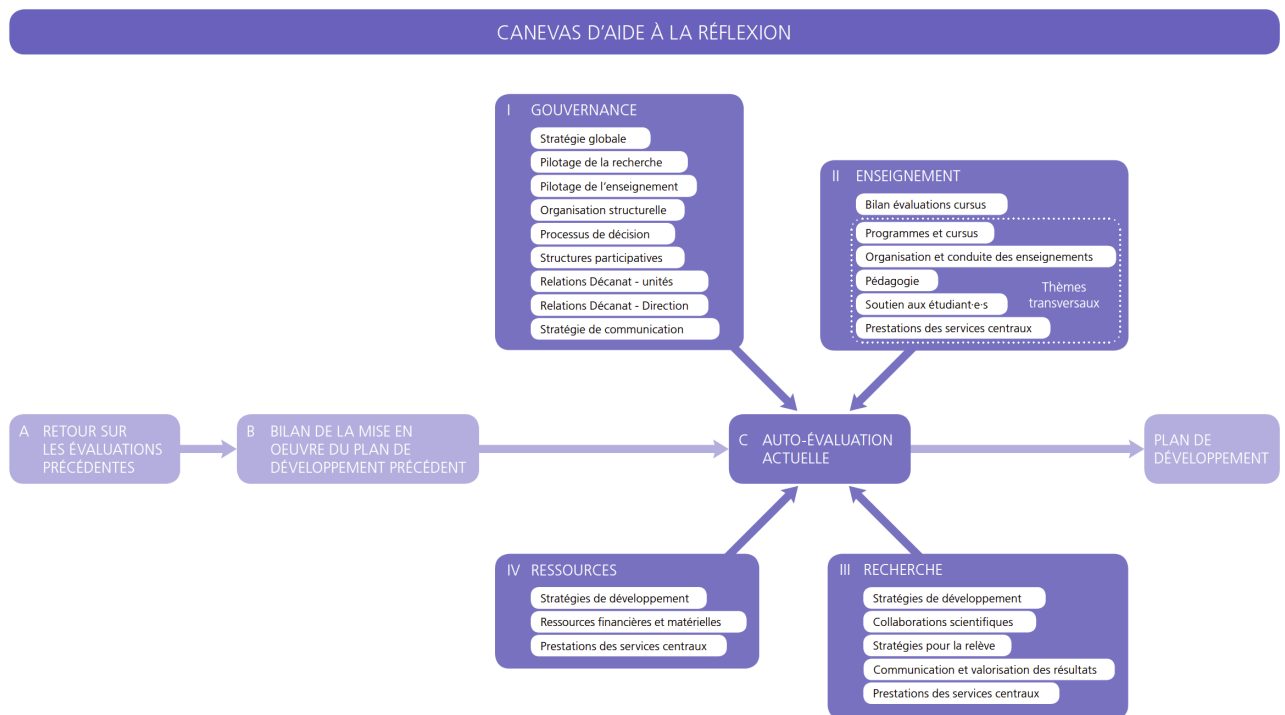


Processus d'auto-évaluation

L'auto-évaluation constitue le cœur de la démarche d'évaluation de la faculté. L'accent est mis sur une analyse approfondie (quantitative et qualitative) et autocritique qui vise le développement de la faculté en s'appuyant sur l'avis des groupes de personnes concernées.

La faculté débute par un bilan de l'évaluation précédente et de la mise en œuvre du plan de développement formulé à l'issue de sa dernière évaluation et des évaluations de cursus réalisées depuis.

Afin de guider la faculté dans son travail d'auto-évaluation, un canevas de réflexion a été développé sur une série de thèmes relatifs à la gouvernance, à l'enseignement, à la recherche et aux ressources. Pour chaque thème, la faculté est invitée à faire état de ce qui existe, en mettant en évidence ce qui donne satisfaction et en identifiant les développements ou les améliorations nécessaires.



A l'issue de cette réflexion, la faculté élabore une stratégie à moyen terme, c'est-à-dire qu'elle définit des objectifs qui visent, d'une part, à mettre à profit les principales forces et opportunités et, d'autre part, à minimiser les faiblesses et menaces identifiées.

La faculté produit un rapport d'auto-évaluation qui lui permet de synthétiser l'information récoltée pendant la phase d'auto-évaluation. Il contient un plan de développement décrivant les objectifs stratégiques mis en évidence.

La Doyenne ou le Doyen s'assure que le Conseil de faculté a la possibilité de prendre acte de ce rapport. Ce dernier est ensuite transmis à des expert·e·s externes.

PHASE D'ÉVALUATION EXTERNE

Afin d'assurer davantage de légitimité, d'objectivité et de crédibilité au processus d'évaluation, les résultats de l'auto-évaluation de la faculté sont soumis à l'avis d'un comité d'expert·e·s externes composé de quatre à cinq personnes. Ce comité est désigné à la fois par la faculté et par la Commission Qualité et Valorisation. (CQV)

La faculté choisit des personnes à qui elle accorde du crédit. Ce sont avant tout des personnes reconnues pour leur compétence et leur rayonnement professionnels dans un domaine proche de celui de la faculté.

La CQV choisit quant à elle des personnes qui possèdent une expérience en matière de procédures d'évaluation et dans la gestion d'une unité académique ou d'une institution

d'enseignement supérieur. En cas de demande de la faculté, elle choisit également un membre du corps étudiant ou du corps intermédiaire, qui possède aussi une expérience en matière de procédures d'évaluation.

Le rôle confié aux expert·e·s n'est pas d'évaluer la faculté, mais le processus d'auto-évaluation et ses résultats, avec un regard d'« ami critique ». Pour fonder leur appréciation, elles ou ils analysent le rapport d'auto-évaluation, puis effectuent une visite in situ de deux jours et demi à l'occasion de laquelle des entretiens sont menés avec des membres de la faculté.

A la fin de la visite, le comité d'expert·e·s présente oralement ses premières impressions aux membres de la faculté, en particulier à leurs interlocutrices et interlocuteurs durant la visite ainsi qu'aux membres de la commission d'auto-évaluation.

Après la visite, le comité d'expert·e·s rédige une première version de rapport.

La faculté prend position sur ce document, en indiquant si les remarques des expert·e·s impliquent des ajustements du plan de développement.

Le comité d'expert·e·s parachève alors son rapport sur la base de la réponse de la faculté.

La Direction considère finalement l'ensemble des documents issus de l'évaluation et expose son analyse à l'occasion d'une rencontre avec le Décanat. Elle se prononce notamment sur la manière dont le processus a été mené ainsi que sur l'adéquation entre le plan de développement de la faculté et le plan stratégique de l'UNIL.

La version finale du plan de développement de la faculté intègre les remarques de la Direction.

COMMUNICATION DES RESULTATS

Un document de synthèse produit par la faculté à la fin de la démarche est le seul document qui est rendu public. Auparavant, la CQV, s'assure que cette synthèse rend compte des principaux éléments de l'auto-évaluation et que le point de vue des expert·e·s et de la Direction a été intégré. La Direction se prononce *in fine* sur la synthèse.

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE DEVELOPPEMENT

Les mesures de suivi font partie intégrante du processus d'évaluation, ce dernier n'ayant de sens que si les développements proposés se concrétisent.

C'est pourquoi, la Doyenne ou le Doyen adresse annuellement à la Direction un bref rapport de suivi de l'évaluation de la faculté. Celui-ci décrit comment le plan de développement est mis en œuvre et si des ajustements sont nécessaires.

Ce rapport est ensuite discuté lors de la séance annuelle entre la Direction et le Décanat. La Direction peut ainsi notamment vérifier que les mesures envisagées par la faculté restent en accord avec ses objectifs stratégiques.

RESSOURCES POUR ENCADRER LA DEMARCHE

La Direction accorde un financement destiné à l'engagement d'une ou plusieurs personnes de support au sein de la faculté.

La Cellule Qualité accompagne la personne qui est responsable de cette démarche au sein de la faculté.

AMELIORATION DU PROCESSUS

A la fin de chaque évaluation de faculté, les impressions des personnes impliquées dans les différentes phases de la démarche sont recueillies. Ainsi, des propositions peuvent être faites pour remédier à des difficultés relevées lors dans la mise en œuvre du processus, contribuant ainsi à son amélioration continue.